

# **Vieillir.**

## **Les Ehpad en ébullition**

Résidants, familles et personnels mobilisés.

L'entrée des personnes âgées dépendantes en Ehpad se fait souvent dans des situations d'urgence, afin de retarder le plus possible ce moment.

Depuis 2001, les maisons de retraite devenues des Ehpad (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), dans chaque département, signent une convention tripartite avec l'ARS (agence régionale de santé) et le conseil départemental pour obtenir une autorisation d'ouverture pour 5 ans.

Leur budget se décompose en trois tarifs journaliers : l'hébergement, la dépendance et les soins.

### **Les types d'établissements**

L'Ehpad peut être de statut public (rattaché à un établissement sanitaire public ou communal), à but non lucratif (associatif) ou une société commerciale.

Les USLD (unités de soins de longue durée), structures d'hébergement médicalisées rattachées à un centre hospitalier, peuvent accueillir des personnes fortement dépendantes, âgées de plus de 60 ans.

L'admission se fait le plus souvent à la suite d'une hospitalisation. Le fonctionnement est similaire à celui d'un Ehpad, cependant, les résidants étant en état de grande dépendance, les moyens médicaux sont plus importants.

Certains établissements accueillent des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer soit en séjour de longue durée, soit en accueil de jour, pour renouer avec une vie sociale à partir d'activités à but thérapeutique et/ou pour laisser souffler les aidants.

## **Le financement**

Tous les tarifs des établissements sont déterminés par des règles communes.

- Un budget hébergement couvrant les dépenses hôtelières : restauration, blanchisserie, animation, vie sociale et administration.
- Un budget dépendance comprenant les prestations d'aide. Plus le résidant est dépendant, plus le coût est élevé.
- Un budget soins pris en charge par l'Assurance maladie. Chaque partie du budget est composée de dépenses de personnel et de produits de consommation.

## **L'entrée en Ehpad**

Le résidant signe un « contrat de séjour » qui détermine, dès l'admission, les prestations proposées, les conditions financières et les règles de vie de l'établissement.

Son examen attentif permet d'éviter les mauvaises surprises : caution, conditions de facturation, détail des prestations.

Le coût et la prise en charge financière du séjour dépendent de nombreux facteurs.

Ceux concernant l'établissement : niveau des prestations proposées, statut juridique (privé, à but non lucratif, public ou commercial), lieu d'implantation (ville à fort potentiel touristique) et agrément à l'aide sociale.

## **Les tarifs**

Le prix à payer pour le résidant couvre le coût d'hébergement et de dépendance.

Il ne peut être calculé qu'à partir de sa situation personnelle et de ses revenus qui ouvrent droit ou non à différentes aides.

- L'APA, allocation personnalisée d'autonomie, dépend du degré d'autonomie (GIR de 1 à 4), des ressources du résidant et du tarif dépendance de l'établissement.

- L'APL, allocation personnalisée au logement, ou l'ASH, aide sociale à l'hébergement, sont versées selon des critères de niveaux de ressources et de conventionnement de la maison de retraite.

La durée moyenne de séjour est de 2 ans et 7 mois, en France.

En 2017, 728 000 personnes résidaient en Ehpad, soit 10 % des plus de 75 ans, dont 75 % de femmes seules.

## **Journées à rallonge**

De nombreuses plaintes alimentent les actions engagées par les personnels qui ressentent avec colère la mise en accusation de « maltraitance institutionnelle ».

*« Je suis aide soignante, le directeur est venu me dire que 12 minutes par personne était suffisantes pour une toilette, après, ce n'était plus rentable ! »*

*« Infirmier en Ehpad, dimanche après-midi, des sonnettes de partout, une famille râle parce que j'ai mis 15 minutes avant de venir.*

*Regard réprobateur ! Vous êtes l'infirmier de l'étage ? Non, madame, de l'établissement, trois étages avec 100 patients ! »*

Les personnels constatent que, moins ils ont de temps pour effectuer les soins quotidiens (toilette, habillage, lever, repas), plus ils entraînent les résidants dans la dépendance, une spirale infernale.

D'une famille de résidants :

*« Quand on sait ce que coûte une journée en Ehpad, on est en droit de se demander où va l'argent.*

*Sûrement pas dans le personnel et encore moins dans les repas. »*

D'une résidente :

*« À 88 ans, je ne supporte plus les attentes pour n'importe quel acte de la vie, les repas donnés avec un lance-pierre, la solitude, l'ennui... je regrette d'être entrée en maison de retraite. »*

Aujourd'hui, les Ehpad, lieux de vie dans lesquels on soigne, sont devenus des lieux de soins dans lesquels on a du mal à vivre.

Nos actions conjointes à celles des personnels doivent se poursuivre pour que les Ehpad ne soient plus des mouiroirs.

**Dossier *Vie nouvelle*, n° 205**